

Scolarité Pharmacie

Formulaire de retrait ou d'envoi de diplôme

(cf. notice explicative)

Intitulé exact du diplôme:										
Année universitaire :										
Identification de l'étudiant			1	Ī	Ι	T	Ī	1		
Numéro étudiant :										
Nom :	Nom d	'usage :	:							
Prénoms :										
Date de Naissance :	Lieu	de naiss	sance	:						
Mail :			Té	lépho	ne :					
Adresse d'envoi :										
Adresse:										
Code Postal : Ville :					Pays	:				
Je déclare sur l'honneur être l'étudiant concerné	é par la d∘	emande	de ce	docu	ment.					
				Da	te et s	signati	ure (o	bligato	oire)	
Cadre réserv	∕é à l'ad	ministr	ation							
Diplôme envoyé le :	ļ	AR n°:								



Notice explicative - Retrait de diplôme

Scolarité Pharmacie

1) Recevoir votre diplôme par courrier :

Adressez-nous votre demande par courrier simple, à:

Scolarité Pharmacie Collège Sciences de la Santé - Espace 5D 146, rue Léo Saignat – Case 148 – CS 61292 33076 Bordeaux Cedex

Cette demande devra être accompagnée :

- D'une enveloppe format A4 (260 mm x 330 mm) complétée à votre nom et adresse, affranchie à 6.56 euros * pour la France et 9.45** euros pour l'international
- D'un formulaire de recommandé avec accusé de réception complété à votre nom et adresse, <u>merci de ne pas le</u> coller sur l'enveloppe.
- * tarif 2025 en vigueur pour un courrier recommandé de 50g vers la France avec un taux de recommandation R1.
- ** tarif 2025 en vigueur pour un courrier recommandé de 100g vers l'international avec un taux de recommandation R1.

Pour un envoi à l'étranger :

Adressez-nous votre demande **par mail** à l'adresse suivante : <u>scolarite.pharmacie@u-bordeaux.fr</u> **accompagné** obligatoirement du formulaire joint dûment complété et signé.

2) Récupérer votre diplôme en présentiel :

Présentez-vous au service de gestion des cursus étudiants de pharmacie – cases 148 (Bâtiment : Espace 5D – porte H) muni de votre carte d'identité ainsi que du présent courrier.

3)	Retrait	de di	plôme	par	procuration	:
----	---------	-------	-------	-----	-------------	---

Aucune procuration possible.